

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): D'accord, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée)

LA FONDERIE DE LA «TEXAS GULF»
DANS LE NORD ONTARIEN

Motion n° 144—**M. Broadbent:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée et de tous accords ou toutes ententes conclus entre le gouvernement du Canada, le gouvernement d'Ontario et la Texas Gulf Sulphur Company au sujet d'une nouvelle fonderie dans le Nord de l'Ontario.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est disposé à accepter cette motion, sous la réserve ordinaire qu'aucun renseignement confidentiel relatif à la position concurrentielle de la compagnie, fourni par cette dernière au gouvernement dans une demande de subvention, ne sera déposé.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions signalées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion n° 144 soit censé avoir été adopté?

(La motion est adoptée.)

LES SUBVENTIONS À LA «GOLDEN EAGLE»
À QUÉBEC

Motion n° 154—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée par le gouvernement du Canada et la Golden Eagle Corporation, à Québec, et de toutes les ententes conclues par ces deux parties, au sujet de subventions ou d'encouragements financiers relevant de la loi stimulant le développement de certaines régions.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est disposé à accepter cette motion, sous la réserve ordinaire qu'aucun renseignement confidentiel relatif à la position concurrentielle de la compagnie, fourni par cette dernière dans une demande de subvention, ne sera déposé.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions signalées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion n° 144 soit censé avoir été adopté?

(La motion est adoptée.)

LES SUBVENTIONS À «IRVING OIL»
À QUÉBEC

Motion n° 155—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance [M. Forest.]

dance échangée par le gouvernement du Canada et l'Irving Oil Corporation, à Québec, et de toutes les ententes conclues par ces deux parties, au sujet de subventions ou d'encouragements financiers relevant de la loi stimulant le développement de certaines régions.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est disposé à accepter cet avis de motion, sous la réserve ordinaire qu'aucun renseignement confidentiel relatif à la position concurrentielle de la compagnie, fourni par cette dernière dans une demande de subvention, ne sera déposé.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions signalées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion n° 155 soit censé avoir été adopté?

(La motion est adoptée.)

LES SUBVENTIONS À «IRVING OIL»
À SAINT-JEAN (N.-B.)

Motion n° 156—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'Irving Oil Corporation, à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), et de toutes les ententes conclues par ces deux parties, au sujet de subventions ou d'encouragements financiers relevant de la loi stimulant le développement de certaines régions.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est disposé à accepter cet avis de motion, sous la réserve ordinaire qu'aucun renseignement confidentiel relatif à la position concurrentielle de la compagnie, fourni par cette dernière dans une demande de subvention, ne sera déposé.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions signalées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion n° 156 soit censé avoir été adopté?

(La motion est adoptée.)

LES SUBVENTIONS À LA «GULF OIL»
À POINT TUPPER

Motion n° 157—**M. Broadbent:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et la Gulf Oil Corporation, à Point Tupper (Nouvelle-Écosse), et de toutes les ententes conclues par ces deux parties, au sujet de subventions ou d'encouragements financiers relevant de la loi stimulant le développement de certaines régions.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, cette motion est acceptable par le gouvernement, sous la réserve habituelle que ne